

ATHLÉ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

INTÉGRATION DES COURSES SUR ROUTE DANS LE CALENDRIER WORLD ATHLETICS 2023



Version mai 2023

SOMMAIRE

1 PREAMBULE

2 DOMAINES D'APPLICATION

3 COORDINATION

4 COURSES ENTRANT DANS LE RANKING

5 CRITERES DE SELECTION

6 LABELS

7 MESURAGE WORLD ATHLETICS

8 FFA

9 CHAMPIONNAT DE FRANCE

10 QUOTAS

11 CALENDRIER

12 COUT DE L'INSCRIPTION

13 COMMUNICATION

1. PREAMBULE

Depuis le début d'année 2023, World Athletics (WA) a créé un calendrier running spécifique permettant aux coureurs de marquer des points au ranking. Afin d'effectuer une sélection sur les courses françaises, la FFA a défini ses critères.

2. DOMAINES D'APPLICATION

Ce règlement est applicable pour les courses sur le territoire français, métropolitain et les territoires d'outre-mer, hors Principauté de Monaco.

3. COORDINATION

La coordination et la mise en application de ce règlement sont du ressort de la Commission Nationale du Running (CNR) : cnr@athle.fr

4. COURSES ENTRANT DANS LE RANKING

Toutes les épreuves ne sont pas éligibles au ranking WA pour les athlètes. Pour ce qui est du running, les épreuves prises en compte par WA sont :

- 5 Km
- 10 Km
- 15 Km
- 20 Km,
- Semi-marathon
- Marathon
- 50 Km
- 100 Km

5. CRITERES DE SELECTION

Afin d'être éligibles au calendrier World Athletics de l'année en cours, les épreuves, et **non les compétitions**, devront :

- Être labellisées et avoir obtenu un label National ou International FFA,
- Avoir été mesurées par un Expert International WA et obtenu un certificat de mesurage WA (en cours de validité),

- Avoir obtenu un nombre de points au moins supérieur à 150 en prenant en compte les athlètes de N3 à IA.

Les explications de ces 3 points sont données dans les paragraphes suivants.

Tous les critères sont exigés. L'absence de l'un d'entre eux est rédhibitoire.
L'inscription au calendrier WA n'est valable que pour l'année civile en cours.

6. LABELS

a) Labels FFA

Comme énoncé plus haut, seules les courses à label National et International sont éligibles ; par contre, certaines courses à label Régional ont des plateaux d'athlètes susceptibles de rentrer dans le Ranking. Le critère des 150 points est alors très nettement dépassé. Il serait alors dommage de ne pas les inclure dans ce calendrier. Il pourra être envisagé d'inciter les organisateurs, s'ils le souhaitent, après examen des dossiers et avis des CRR, d'obtenir un label National, moyennant le respect du règlement des labels.

b) Labels WA

World Athletics délivre, suivant ses propres critères, des labels « Platinum », « Gold », « Elite » et « Label ». Ces épreuves sont systématiquement intégrées dans le calendrier WA.

7. MESURAGE WORLD ATHLETICS

Il existe en France des mesureurs officiels FFA.

Ils sont classés suivant leur grade : mesureur régional (niveau 2), mesureur fédéral (niveau 3). A la suite du mesurage d'un circuit par l'un de ces mesureurs et de l'enregistrement du dossier, un certificat FFA est ensuite délivré. Ce certificat est uniquement valide en France.

Malheureusement, ces mesureurs ne sont pas reconnus par les instances de World Athletics. Par contre, il existe un corps de mesureurs appelé Expert International de mesurage World Athletics (*World Athletics Course Measurers Grade A or B*). Ce sont les seuls susceptibles de mesurer les épreuves entrant dans le calendrier WA. En France, ils sont une petite

dizaine (niveau 4). Leurs coordonnées se trouvent dans le règlement running version papier en vigueur.

8. POINTS FFA

La FFA classe les épreuves suivant le nombre de points obtenu par les athlètes en fonction de leurs performances. Les coureurs sont classés de Départemental 8 (D8) à International A (IA), en passant par Régional, National. Le tableau est donné en annexe.

La FFA a souhaité que les épreuves prises en compte pour le calendrier aient un certain niveau sportif.

Pour le critère des 150 points, seuls sont pris en compte les coureurs de N3 à IA : N3, N2, N1, IB, IA

Le calcul est simple, chaque coureur marque des points :

- N3 : marque 26 pts,
- N2 : marque 28 pts,
- N1 : marque 30 pts,
- IB : marque 35 pts,
- IA : marque 40 pts,

La somme de tous ces points nous amène à un total. Pour entrer dans le calendrier, le chiffre doit être supérieur ou égal à 150.

9. CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'année des Championnats de France, l'épreuve sélectionnée pour être support des championnats sera directement inscrite au calendrier WA, sans passer par le critère du nombre de points. Par contre, la course devra être obligatoirement mesurée par un expert WA avant l'évènement. Depuis la saison 2022-23, le mesurage par un expert WA est déjà obligatoire pour les Championnats de France.

10. QUOTAS

Aucun quota n'est prévu pour limiter le nombre de courses inscrites au calendrier WA.

11. CALENDRIER

Afin d'établir la liste des courses pouvant intégrer le calendrier, la CNR se réunira tous les 6 mois en examinant les résultats des compétitions et les

différents critères. A ce stade, les demandes potentielles des labels régionaux seront aussi traitées.

Afin de respecter une équité entre organisateurs, aucun autre service autre que la CNR ne pourra valider une épreuve.

Une fois figée, la liste sera transmise au service compétitions et un programme informatique transfèrera directement les informations à WA.

12. COUT DE L'INSCRIPTION

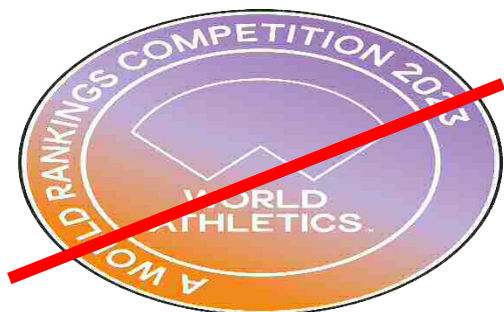
L'inscription au calendrier WA a un coût. Elle est facturée 25\$ par World Athletics pour l'année 2023. Cette somme est payée directement par la FFA à WA. Les organisateurs n'auront donc aucune charge supplémentaire.

13. COMMUNICATION

Le fait d'inscrire les courses au calendrier WA permettra aux athlètes de marquer des points au Ranking International. Il faut donc informer les coureurs et managers de ceci. Un logo a été créé, il devra être utilisé par les organisateurs.



Des règles de communication de base doivent être appliquées : ce logo ne devra pas être déformé et les couleurs ne devront pas être changées.



Ce logo et la charte graphique à utiliser (document World Athletics) devront être demandés à la CNR ou au service compétition de la FFA. Ces documents

ne seront transmis qu'aux organisateurs inscrits au calendrier WA pour l'année civile en cours.

ANNEXE

Extrait des BAREMES ET COTATIONS DES EPREUVES

Barème Hommes au 1er janvier 2010						
Epreuves	Cat.	IA	IB	N1	N2	N3
		40 pt	35 pt	30 pt	28 pt	26 pt
5 000m - 5km	JESV	13'10"00	13'25"00	13'45"00	14'00"00	14'20"00
10 000m - 10km	CJESV	27'50	28'15	29'00	29'45	30'30
15km	CJESV	43'30	44'00	44'30	45'40	46'50
20 000m - 20km	JESV	58'30	59'15	1h01'00	1h02'15	1h03'30
Semi-Marathon	JESV	1h01'30	1h02'15	1h04'00	1h05'30	1h07'00
Marathon	ESV	2h10'00	2h12'30	2h15'00	2h20'00	2h24'00
100km	ESV	6h35	6h53	7h10	7h25	7h40
Barème Femmes au 1er janvier 2010						
Epreuves	Cat.	IA	IB	N1	N2	N3
		40 pt	35 pt	30 pt	28 pt	26 pt
5 000m - 5km	JESV	15'10"00	15'30"00	16'30"00	17'00"00	17'20"00
10 000m - 10km	CJESV	31'40	32'40	34'00	35'00	36'00
15km	CJESV	50'00	50'45	52'30	54'00	55'30
20 000m - 20km	JESV	1h06'40	1h08'25	1h11'00	1h13'30	1h16'00
Semi-Marathon	JESV	1h10'00	1h12'00	1h14'30	1h17'00	1h19'30
Marathon		2h29'00	2h32'00	2h40'00	2h48'00	2h56'00
100km	ESV	8h05	8h25	8h45	9h00	9h15